

ARRÊTÉ N° 19-00793 /MINESUP DU

29 AOÛT 2019

Modifiant et complétant l'arrêté n°19-00653/MINESUP du 10 juillet 2019 portant ouverture du concours d'entrée en **1^{ère} année du 1^{er} Cycle** de l'École Normale Supérieure de l'Université de Maroua, au titre de l'année académique **2019-2020**.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2008/280 du 09 août 2008 portant création de l'Université de Maroua ;
- Vu le décret n° 2008/281 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
- Vu le décret n° 2008/282 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'École Normale Supérieure de Maroua ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du gouvernement ;
le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu l'arrêté n°19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 27 février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2019-2020 ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique,

ARRÊTE :

AU LIEU DE:

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004753	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour le recrutement en **1^{ère} année du 1^{er} cycle** de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général et des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Normal de l'École Normale Supérieure de l'Université de Maroua est ouvert, pour l'année académique **2019-2020**, dans les séries suivantes:

Séries	Nombre de places
Arabe	08
Chimie	12
Espagnol	10
Géographie	10
Histoire et éducation à la citoyenneté	10
Langue Anglaise et Littérature d'Expression Anglaise	12
Langue Française et Littérature d'Expression Française	10
Mathématiques	12
Sciences de la Vie et de la Terre	14
Total	98

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés soit dans les délégations régionales des enseignements secondaires (hormis à Yaoundé où un lieu de réception sera aménagé sur le campus de l'Université de Yaoundé I),

soit à l'Ecole Normale Supérieure de Maroua (Service de la Scolarité), soit au Département de Climatologie, Hydrologie et Pédologie de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua basé à Kousséri au plus tard le **Vendredi 30 août 2019**.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **Samedi 07 septembre 2019** dans les centres suivants : **Bertoua, Douala, Dschang, Garoua, Maroua, N'Gaoundéré et Yaoundé**.

LIRE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour le recrutement en **1^{ère} année du 1^{er} cycle** de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général et des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Normal de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Maroua est ouvert, pour l'année académique **2019-2020**, dans les séries suivantes:

Séries	Nombre de places
Arabe	08
Chimie	12
Espagnol	10
Géographie	10
Histoire et éducation à la citoyenneté	10
Langue Anglaise et Littérature d'Expression Anglaise	22
Langue Française et Littérature d'Expression Française	25
Mathématiques	22
Sciences de la Vie et de la Terre	14
Total	133

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés soit dans les délégations régionales des enseignements secondaires (hormis à Yaoundé où un lieu de réception sera aménagé sur le campus de l'Université de Yaoundé I), soit à l'Ecole Normale Supérieure de Maroua (Service de la Scolarité), soit au Département de Climatologie, Hydrologie et Pédologie de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua basé à Kousséri au plus tard le **Samedi 14 septembre 2019**.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **Lundi le 23 septembre 2019** dans les centres suivants : **Bertoua, Douala, Dschang, Garoua, Maroua, N'Gaoundéré et Yaoundé**.

Le reste sans changement

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**



Jacques FAME NDONGO

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004753	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	